

FRAIS DE CONNEXION AU RÉSEAU D'ÉGOUT

(résolution #91-07-97)

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles-André Cossette et secondé par monsieur le conseiller Gilles Savard et unanimement résolu que les frais de connexion pour le nouveau développement de Messieurs Boutin et Rouillard soient de 800\$ par terrain.